



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes du Rouillacais

314 Avenue Jean Monnet

16 140 ROUILLAC

05 45 96 99 42

assainissement@ccrouillacais.fr

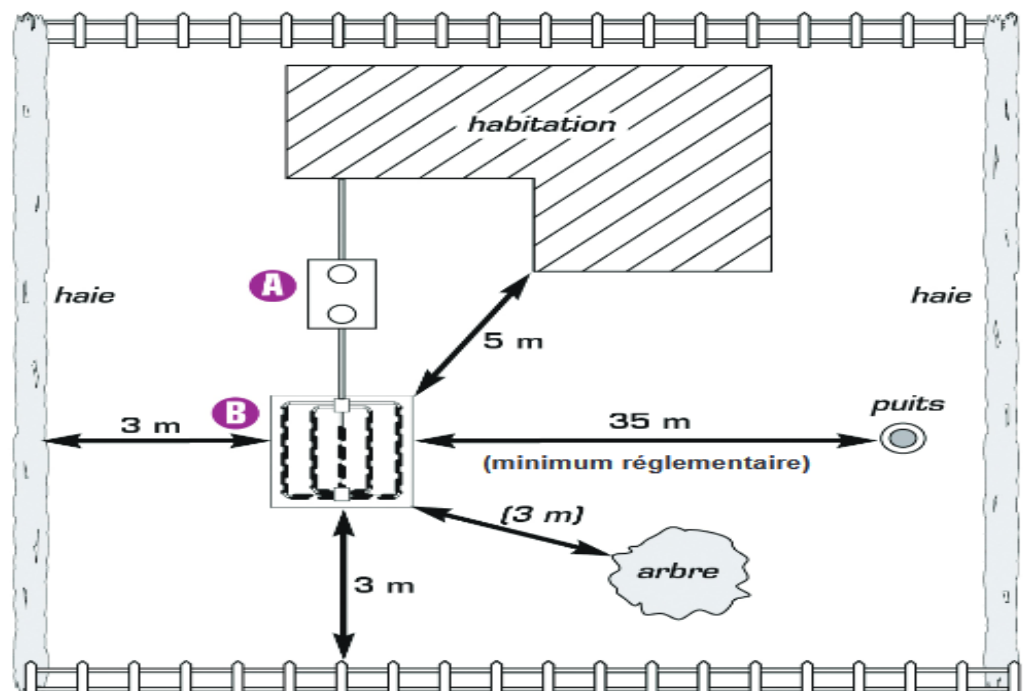
DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PIECES A FOURNIR

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée.
- 2) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines,
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire,...),
 - la position des puits, des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50 m,
 - le sens de la pente du terrain.
- 3) Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

Exemple de plan type à fournir :

- A** : Fosse toutes eaux
- B** : Traitement secondaire





CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

(voir le Guide de l'Assainissement Non Collectif)

ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de traitement primaire et d'un dispositif de traitement secondaire.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

ENTRETIEN

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boue représente la moitié de son volume utile. Le préfiltre est à nettoyer 1 à 2 fois par an. L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire **une attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse
- l'adresse de l'habitation
- le nom de l'occupant ou du propriétaire
- la date de la vidange
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination

SUBVENTIONS / ECOPRET

Des solutions financières existent pour aider à réaliser votre projet :

- Les subventions de SOLIHA pour les plus de 65 ans, sous condition de ressources : **05 45 95 62 02**
- Les subventions du département pour les moins de 65 ans, sous conditions de ressources : **05 16 09 60 30**
- Ecoprêt à taux 0% : Disponible auprès de votre banque, sans conditions de ressources.

PROCEDURE A SUIVRE

Un avis sera émis sur votre projet dans un délai d'un mois à compter de sa réception.

Les travaux d'assainissement ne pourront commencer qu'après réception de l'avis favorable sur le projet.

Une semaine avant le début des travaux, il vous faudra contacter le SPANC pour programmer la réception de chantier qui aura lieu avant remblaiement. Le technicien du SPANC sera amené à se déplacer 1 à 2 fois pendant les travaux.

Ces visites seront l'occasion d'échanger et de vous conseiller sur les modalités d'entretien.



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de dossier : _____ Date de la demande : _____

Nature du projet :

- Permis de construire d'une construction neuve
- Permis de construire d'une construction existante
- Réhabilitation/création d'une installation sans permis de construire
- Modification d'une installation existante (partie(s) conservée(s))

DEMANDEUR

Nom et Prénom : _____
Adresse actuelle : _____
Code postal : _____ Commune : _____ Tél. : _____
Email : _____ N°SIRET : _____
Vous êtes le propriétaire ? : Oui Non
(Si non, merci d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire de la parcelle et de la joindre à la demande)

LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu-dit : _____
Code Postal: _____ Commune : _____ Section _____ Parcelle _____

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle

- Habitation principale
 - Habitation secondaire
 - Location
- Nombre de pièces principales* : _____ Nombre de chambres : _____ Nombre d'habitants : _____

* : nombre de pièces destinées au séjour ou au sommeil.

Autres types de locaux : _____

Nombre de personnes fréquentant l'établissement : _____ Nombre d'équivalent habitant (EH) : _____

Alimentation en eau potable : Adduction publique Alimentation privée
Numéro de compteur (voir facture d'eau) : _____ Consommation d'eau : _____ m³

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain : Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)
Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :
 A dominante sableuse A dominante argileuse A dominante limoneuse A dominante calcaire
Observations : _____

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1m du fond du système d'assainissement prévu ? Oui Non

Existe-t-il un puits privé à proximité de l'installation ? Oui Non

Si oui :

- Ouvrage déclaré en mairie ? Oui Non
- Eau utilisée pour la consommation humaine ? Oui Non
- Eau utilisée pour le jardinage ? Oui Non
- Distance à l'installation ANC > 35m ? Oui Non



DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom : _____
Adresse : _____
Email : _____ Tél.: _____

CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Voir le guide de l'Assainissement Non Collectif)

Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière. La responsabilité du choix de la filière incombe au propriétaire, sauf si une étude particulière a été réalisée. Dans ce cas, joindre le rapport d'étude.

1) FILIERE TRADITIONNELLE

• DISPOSITIFS DE PRETRAITEMENT ET TRAITEMENT PRIMAIRE

- Bac dégraisseur (facultatif) Volume : _____ m³
 Fosse toutes eaux Volume : _____ m³
Pose particulière : Dalle d'ancrage Dalle de répartition des charges
 Préfiltre externe (facultatif) Volume : _____ m³

• DISPOSITIFS DE TRAITEMENT SECONDAIRE

Sol perméable (infiltration dans le sol)

- Tranchées d'épandage Longueur : _____ m Nombre : _____
 Lit d'épandage Surface : _____ m²
 Filtre à sable vertical non drainé Surface : _____ m²

Sol imperméable

- Filtre à sable vertical drainé Surface : _____ m² Imperméabilisé : Oui Non

Sol avec remontées de nappe (une étude à la parcelle sera demandée pour ce type de système)

- Tertre d'infiltration Surface à la base : _____ m²
Semi-enterré : Oui Non Surface au sommet : _____ m²

2) FILIERE AGREEE (Joindre un descriptif du dispositif)

- J'ai pris connaissance du guide entretien de la filière
Dénomination commerciale : _____ Numéro d'agrément : _____
Nature des matériaux (Béton, Polyéthylène...) : _____ Taille du système : _____ EH
Pose particulière : Dalle d'ancrage Dalle de répartition des charges

3) REJET : (ex : cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales, infiltration,...)

Eaux usées traitées : _____ Dimension si tranchée d'infiltration : _____ ml
Eaux pluviales : _____

4) RELEVAGE EVENTUEL

Nécessité d'une pompe de relevage : Oui Non Emplacement de la pompe : _____
Nom commercial : _____ Référence de la pompe : _____
Pose particulière : Dalle d'ancrage Dalle de répartition des charges.

ENGAGEMENTS

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le recouvrement des dispositifs (voir les coordonnées indiquées dans l'encadré ci-dessus),**
- payer la redevance selon tarifs fixés par délibération,
- avoir pris connaissance du règlement du service.

A _____ le _____

Signature du propriétaire :

Je refuse que le technicien prenne des photos des travaux.